

ENQUETE PUBLIQUE**ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES
EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS
D'ENVIRONNEMENT**

Concerne la demande de **Mr. RUBAY Jean** demeurant Rue de Laloux, 34 à 1367 Ramillies ;

En vue d'obtenir le **permis d'environnement** de classe 2 relatif au **FORAGE D'UN Puits POUR L'ALIMENTATION EN EAU D'UNE HABITATION ET DE DEUX CHEVAUX** sur un bien situé à 1367 RAMILLIES, Rue de Laloux, 34, cadastré sous Ramillies, 4^{ème} Division Mont-Saint-André, Section A n^{os} 128/A, 129/C et 130/C.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à **partir du 12/04/2019**.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
05/04/2019	12/04/2019	Administration communale Le 26/04/2019 à 10h00	Administration communale de Ramillies Avenue des Déportés, 48 1367 Ramillies

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir du 12/04/2019 jusqu'à la date de clôture de l'enquête :

- le samedi 13/04/2019 de 10h à 12h ;
- les lundis et vendredis de 8h à 12h, sans rendez-vous ;
- sur rendez-vous pris 24h avant, en téléphonant au 081/43.23.44 – Mme LOJKA Aurélie.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du Collège communal ou de l'agent communal Tél. 081/43.23.44 – urbanisme@commune-ramillies.be;
- du Fonctionnaire technique : SPW - Département des permis et autorisations - Direction de Charleroi, rue de l'Ecluse, 22 à 6000 Charleroi – Mme BUCCELLA Isabelle, Agent traitant - Références du dossier : 30862 & D3400/25122/RGPED/2018/2/IB/jd-PE.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente est le Collège communal.

A Ramillies, le 03/04/2019



Le Bourgmestre
J.-J. MATHY